

Modernisation de la station d'épuration des eaux usées

Si notre station d'épuration fonctionne aujourd'hui de manière autonome, son fonctionnement va être encore amélioré. Elle sera électrifiée afin d'installer un dégrillage automatique et un briseur de boues. Il sera également mis en place un filtre tertiaire, en sortie de station, pour optimiser le filtrage final.

Afin de satisfaire à l'arrêté N 91-051 du 16 janvier 91 soit au rendement d'élimination de 90% de la charge en MES, de fiabiliser l'installation et de mettre en place l'autosurveillance, il est proposé de procéder à l'automatisation et la réhabilitation des ouvrages existants.